

Direction générale  
de l'environnement (DGE)

Assainissement urbain et rural

Cote					
Ch. des Boveresses 155					
Case postale 33	0	1	2	3	4
1066 Epalinges	Oui Discussion		Non Visas		
Reçu le:	16 MAR. 2020				
Cote					
D. L					
M. K					
K. G					
A. P.					
L. M					

Municipalité de Bassins  
Place de la Couronne 4  
1269 Bassins

Epalinges, le 12 mars 2020

Réf. : SAVat

Affaire traitée par :  
Silvia Ansermet  
☎ : 021 - 316 75 53

### Règlement communal sur l'évacuation et l'épuration des eaux et son annexe

Monsieur le Syndic,  
Mesdames les Conseillères municipales,  
Messieurs les Conseillers municipaux,

Nous avons l'avantage de vous informer que la Cheffe du Département du territoire et de l'environnement a approuvé en date du 4 mars 2020 votre règlement communal sur l'évacuation et l'épuration des eaux ainsi que son annexe.

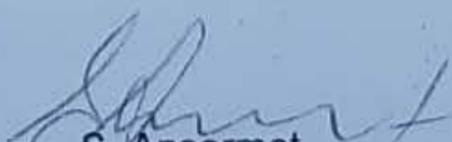
A cet effet, vous trouverez en annexe 3 exemplaires dûment datés et signés de ces documents. Nous en gardons 1 exemplaire pour notre dossier.

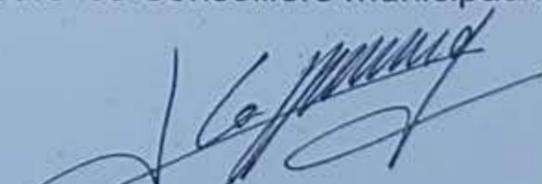
La décision d'approbation sera publiée par nos soins dans la Feuille des avis officiels, édition du 17 mars 2020. Le délai de 10 jours pour l'éventuelle annonce d'un référendum auprès de votre Municipalité ainsi que le délai de 20 jours pour l'éventuel dépôt d'une requête auprès de la Cour constitutionnelle du Tribunal cantonal courent à partir de la date de publication.

Par ailleurs, nous vous recommandons de fixer la date d'entrée en vigueur du règlement après l'écoulement complet du délai de 20 jours. A cet effet, nous vous remercions de nous communiquer ladite date d'entrée en vigueur.

De plus, nous attirons votre attention sur l'article 109, alinéa 1, lettre b de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP) selon lequel, il vous incombe de faire afficher au pilier public le règlement concerné et son annexe dans les 3 jours qui suivent la publication de l'approbation. Dans l'hypothèse où cet affichage aurait déjà été fait, nous vous renvoyons à l'article 109, alinéa 2 LEDP.

En vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Syndic, Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux, nos salutations distinguées.

  
S. Ansermet  
Juriste

  
J. Lapprand  
Ingénieur

Annexes : ment.